

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement



LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Octobre 2017

ACTUALITÉS

- Le Jeu de Paume est ouvert [3](#)
- « L'Eau » au cœur de la Biennale Nature & Paysage [4](#)

DOSSIERS

- Agglopolys, un territoire où entreprendre [5](#)
- Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ? [7](#)
- Assainissement non collectif : Agglopolys vous accompagne [8](#)
- Amélioration de l'habitat [9](#)
- Avec Agglopolys, je me déplace à vélo et à pied ! [10](#)
- Azalys, une offre de transport complète [11](#)
- La collecte des déchets : ordures ménagères, déchetteries, collecte sélective [14](#)
- La Fourrière animale [16](#)
- Les bibliothèques de Blois/Agglopolys : un accès gratuit [17](#)
- Les piscines d'Agglopolys [18](#)
- Le crématorium du Val de Loire [19](#)

Le Jeu de Paume est ouvert

L'équipement multifonctionnel de la Communauté d'agglomération de Blois a ouvert ses portes le 1^{er} septembre dernier. Son programme inaugural a remporté un vif succès : 10 000 personnes y ont participé !



Après 2 ans de travaux et 26 M€ d'investissement, Le Jeu de Paume a été inauguré le 1^{er} septembre 2017.

Les qualificatifs ne manquent pas pour ce nouvel équipement qui façonne le nouveau quartier Laplace de Blois et renforce l'attractivité du territoire. Une architecture spectaculaire, une multifonctionnalité réussie (un équipement pour 3 vocations : sports/spectacles/congrès), des intérieurs chaleureux et confortables... C'est ce qu'a pu découvrir le grand public, lors des portes ouvertes du 2 septembre.

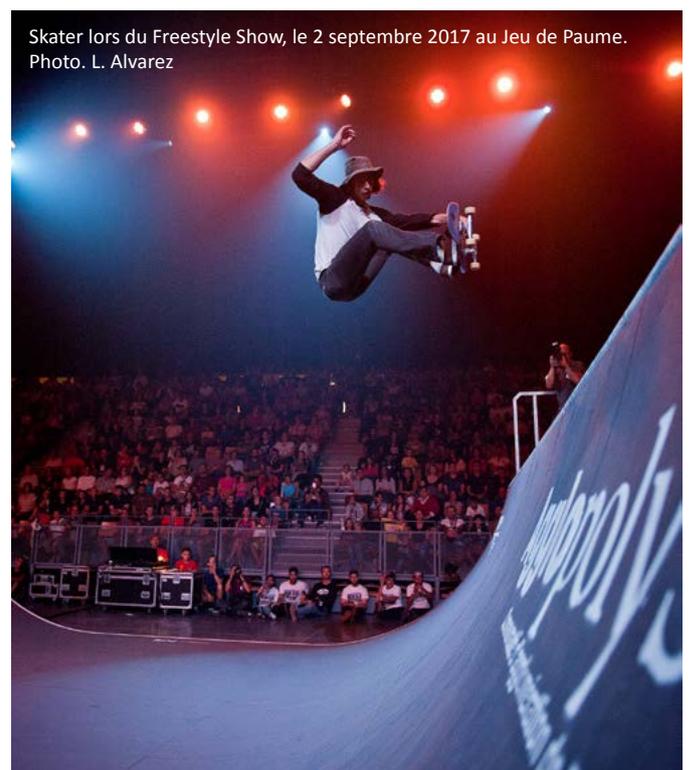
Sports, spectacles, congrès

Le Jeu de Paume a déjà dévoilé ses différents visages, en accueillant le « Freestyle show » le 2 septembre : des champions de BMX, rollers, skateboards et autres trottinettes ont fait vibrer le public avec leurs figures spectaculaires.

Le 3 septembre, ce sont les joueurs de l'ADA Blois basket 41 qui ont pris le relais : le parquet et les paniers remplacent la rampe nécessaire au show de sports extrêmes dans la Grande Salle.

Le 16 septembre, une scène de 260m² est montée pour le concert de Véronique Sanson.

Le 20 septembre, des assises régionales se déroulent dans les Salons de réceptions. La saison de championnat de l'ADA Blois basket 41 est également lancée...



Trois espaces principaux à louer

La Grande Salle, modulable et multifonctionnelle avec ses gradins rétractables, est organisée en « arena » pour offrir un confort visuel optimal.

L'Annexe est destinée aux pratiques sportives, scolaires, associatives et aux salons.

Les Salons de réception permettent de répondre aux demandes d'organisation de séminaires, congrès, salons, conférences...

L'équipement peut être loué, en tout ou partie, à des organisateurs extérieurs (producteurs, organisateurs de salons, clubs sportifs...). L'équipe de l'ADA Blois basket 41, qui évolue en ProB, y est déjà accueillie en résidence.

66 avenue de Châteaudun à Blois
Tél. 02 18 14 24 95.

Programmation sur agglopolys.fr

PROCHAINEMENT AU JEU DE PAUME

- Fête de la Récup - 19 novembre 2017
- La Nuit de l'orientation - 2 février 2018
- Forum de l'orientation - 16 et 17 février 2018
- Wanted - 21 avril 2018
- Julien Clerc - Mercredi 23 mai 2018



LE JEU DE PAUME : UN ÉQUIPEMENT - 3 VOCATIONS

SPORTS

Accueil des pratiques sportives en salle de niveau national : basket-ball, handball, volley-ball, gymnastique, arts martiaux, boxe, tennis de table...

Avec une capacité maximum de 3 126 places selon les configurations.

SPECTACLES

Accueil de tous types de spectacles et d'événements (concerts, spectacles, galas...).

Configurations multiples permettant d'accueillir de 2 280 personnes en spectacle assis à 3 150 personnes en concert assis-debout.

CONGRÈS

Nombreuses possibilités d'événements économiques : séminaires, congrès, salons, forums ou conférences.

Salon réceptif de 414 m², adossé à la salle principale bénéficiant d'un espace traiteur dédié.

La configuration conférence/assemblée générale/convention de la salle principale offre une jauge de 530 places.

« L'Eau » au cœur de la biennale Nature & Paysage / mars 2018

La prochaine biennale Nature & Paysage aura lieu à Blois les 16 et 17 mars 2018 sur le thème de l'eau.



L'eau incarne un enjeu global : sa captation, sa filtration, son stockage, son contrôle et sa gestion sont des enjeux majeurs qui orientent les politiques publiques et organisent les territoires.

La prochaine biennale Nature & Paysage traitera de l'eau à travers quatre enjeux : l'histoire, le paysage, l'environnement et l'architecture.

Conférences, débats, expositions et cinéma sont au programme de cette biennale ouverte aux professionnels et au grand public, organisée conjointement par la Communauté d'agglomération de Blois et le CAUE (Conseil, Architecture, Urbanisme, Environnement) de Loir-et-Cher.

Parmi les sujets traités : « Voyage sur la Loire : les dynamiques fluviales », « Géopolitique de l'eau : la ville et l'eau, 10 siècles de relations mouvantes », « Gérer la ressource », « Gérer le risque, penser le territoire »...

Programme complet sur nature-et-paysage.eu

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, nombreux ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

Chefs d'entreprise, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Loir-et-Cher Initiative : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3 Vals aménagement
- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois.

Dans le cadre du FIDEL, Agglopolys peut accorder des subventions sur l'investissement immobilier. Des aides peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

Aide aux hébergements hôteliers

Le Fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

Aide aux commerces de proximité

Soutenir les commerces de proximité dans les communes rurales permet à Agglopolys de lutter contre la désertification des territoires, d'encourager l'installation dans les zones en déficit d'activité, de revitaliser les cœurs de village et d'encourager les actions collectives de commerçants. Ces aides aux commerces de proximité sont versées directement aux communes qui portent un projet relatif à des activités commerciales, artisanales ou de services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

Mission développement économique et territorial
Hôtel d'Agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 02 54 90 35 85 - dev-eco@agglopolys.fr

L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 46 parcs d'activités sur 22 communes
- 26 ha disponibles
- 60 ha en cours d'aménagement, disponibles d'ici 2 à 5 ans

Prix du foncier au m² : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce)
Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Le parc des Châteaux



Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une

première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.

L'année 2017 a vu la commercialisation des premières parcelles pour 12 500 m² et l'année 2018 s'annonce sous de bons auspices car des permis de construire sont déjà déposés pour des activités artisanales ou de services.

La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour votre entreprise.

Site Cino Del Duca

Après achèvement de la démolition en 2016, il accueillera de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone industrielle de Blois. En effet, le permis de construire a été accordé durant l'été 2017 à Concept Ty pour son projet de construction d'immobilier d'entreprise (bureaux et locaux d'activités). La fin du chantier de construction de ce village d'entreprise de 6 800 m² est prévue pour décembre 2018.

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose à la location ou à la vente, des ateliers à partir de 150 m², des locaux mixtes et des bureaux à partir de 65 m².

Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre



Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, a ouvert fin 2016 à Blois. Il regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, entretien des espaces communs, parking privé...

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement attractif, un accompagnement personnalisé (conseils, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

3/5 rue Roland Garros à Blois
Tél. 07 85 66 83 23
dev-eco@agglopolys.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.



Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire. Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 | assainissement@agglopolys.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

L'assainissement non collectif (aussi appelé « autonome » ou « individuel ») est un système qui récupère et traite sur place les eaux usées d'un foyer pour qu'elles ne polluent pas l'environnement. Si votre habitation n'est pas raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées (adapté aux zones à forte densité d'habitation et correspondant au traitement des eaux usées dans des stations d'épuration via des réseaux de collecte publics), le SPANC, service public d'assainissement non collectif d'Agglopolys vous accompagne.

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation



Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil général de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'utilisateur a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil général passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant. Le coût des interventions est révisé au 1^{er} janvier de chaque année. Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 – assainissement@agglopolys.fr

EAUX USÉES : LES BONS GESTES

Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les ramène chez mon pharmacien
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'agglomération de Blois peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat (parc de logement privé) aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Trois types d'aide financière peuvent être attribuées :

- **Amélioration énergétique** : travaux d'isolation, changement de menuiseries ou de chaudière pour une solution plus économe...)
- **Adaptation au vieillissement et au handicap** : adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée...
- **Rénovation de logement vétuste** : travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés (fourniture d'eau ou d'électricité, travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), ventilation, installation de système de chauffage, élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante...).

Ces aides sont attribuées par l'ANAH, Agence nationale de l'habitat et par la Communauté d'agglomération de Blois.

Contact auprès du guichet unique de l'ADIL-EIE, Agence départementale d'information sur le logement-Espace info énergie : tél. 02 54 42 10 00 ou adileie41@wanadoo.fr



Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Rénov'ENERGIE vous accompagne dans vos démarches (auprès des artisans, possibilité de financements) et vous donne les clés pour optimiser vos travaux.

Lancée en 2015 en partenariat avec l'ADIL 41 - EIE, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher et la Maison de l'Emploi du Blaisois, Rénov'ENERGIE est une plate-forme facilitant vos démarches pour la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique. L'ADIL 41 - EIE est votre interlocuteur pour vous conseiller et affiner votre projet.

Avec Rénov'ENERGIE, vous pouvez :

- bénéficier de conseils par une structure spécialisée
- optimiser les financements disponibles
- faire réaliser les travaux par un groupement d'artisans labellisés RGE (menuisiers, électriciens, charpentiers, spécialistes en isolation intérieure et extérieure, chauffagistes, installateurs de VMC)
- être accompagné par un professionnel sur la durée du chantier.

La rénovation énergétique permet de faire baisser votre facture d'énergie, d'améliorer votre confort et d'augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

Contact

ADIL 41 – EIE (Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie)
34 avenue Maunoury, porte C, à Blois.
Tél. 02 54 42 10 00



AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacement doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400 € remboursés). Deux subventions possibles par foyer.

Contact pour les modalités pratiques :

Service développement durable - 34 rue de la Villette à Blois
- Tél. 02 54 56 51 52.

Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Le réseau Azalys propose des vélos à des prix très attractifs, entretien compris (dans la limite des stocks disponibles). Des réductions sont appliquées si vous êtes abonné Azalys.

Contact : Agence Azalys – 3 rue du Commerce à Blois – Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local)



Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail.

Abonnement mensuel : 8€/trimestriel : 15€/ annuel : 40€.
Contact : Stationéo, parking Jean-Moulin. 11 rue Jean-Moulin à Blois. Tél. 02 54 70 58 30.

Et si vous lanciez une ligne Carapattes ?

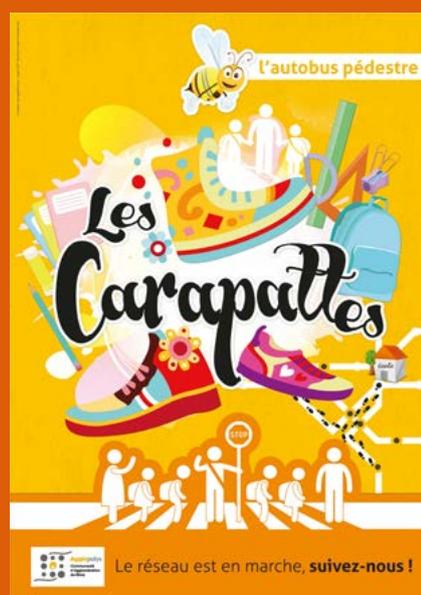
Les Carapattes sont un dispositif de ramassage scolaire qui s'effectue à pied, et qui est encadré par des parents et/ou grands-parents volontaires. Il permet de fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé.

Un nouveau circuit Carapattes peut être mis en place à tout moment à l'initiative de la direction d'une école ou de parents d'élèves. Les initiateurs sont invités à contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche.

Un questionnaire est remis aux parents pour étudier le potentiel d'enfants et d'accompagnateurs. Un minimum de deux adultes accompagnateurs est nécessaire pour encadrer une ligne au quotidien.

Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité du trajet, etc.), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés.

Le matériel de sécurité est fourni par la Communauté d'agglomération de Blois (gilets et brassards fluorescents, panneaux STOP).



Contact.
Direction Mobilités d'Agglopolys,
Tél. 02 54 56 49 95.

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, des locations de vélo électrique et une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs. Découvrez-les et laissez-vous séduire !

7 lignes sur Blois et les communes limitrophes

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

1 navette de centre-ville à Blois

Pratique pour se déplacer dans le centre-ville de Blois, elle est gratuite et circule du lundi au samedi, avec un passage toutes les 12 minutes. Dès 2018, les navettes seront électriques.

CONNAITRE LES HORAIRES DE BUS EN TEMPS RÉEL !

1. En flashant le QR Code à l'arrêt de bus

2. Par SMS au 31014 (coût d'un SMS normal)

Envoyer azalys suivi du n° de l'arrêt et éventuellement la lettre de la ligne utilisée. Ajouter un espace entre le code de l'arrêt et la lettre de la ligne utilisée.

3. Par téléphone au 02 900 800 45 (prix d'un appel local)

Utiliser les équivalences suivantes :

Ligne A=1 / Ligne B=2 / Ligne C = 3 / Ligne D = 4 / Ligne E = 5 / Ligne F = 6 / Ligne G = 7

Navette de centre-ville = 8

4. En consultant le site internet d'AZALYS www.azalys-blois.fr ou en téléchargeant le widget.

10 lignes du réseau Rémi au tarif du réseau Azalys

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Rémi du Conseil régional Centre-Val de Loire. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau Azalys, sur le périmètre d'Agglopolys. Consultez les lignes Rémi sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr.

Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires. Retrouvez ces lignes sur www.azalys-blois.fr.

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

| Lieu d'arrivée | Du lundi au vendredi, heure d'arrivée |
|----------------|---------------------------------------|
| Gare SNCF | 6h25 |
| Denis Papin | 6h30 |

Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF

Le soir, repartez du centre-ville de Blois et de la gare SNCF **vers n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

| Lieu de départ | Heures de départ, du lundi au samedi | | |
|----------------|--|-------|-------|
| Denis Papin | 20h20 | 21h20 | 22h25 |
| Gare SNCF | 20h25 | 21h25 | 22h30 |
| Lieu de départ | Heures de départ, dimanches et jours fériés (hors 1 ^{er} mai) | | |
| Denis Papin | 19h05 | | |
| Gare SNCF | 19h10 | | |

Service du soir depuis Cap Ciné

Les vendredis et samedis soirs toute l'année, profitez d'une dernière séance de cinéma ou d'un restaurant. Azalys vous remmène chez vous ! 3 départs vers n'importe quel arrêt des lignes A à G : **22h15, 23h15, 00h15**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer au conducteur votre arrêt de descente lorsque vous montez dans le bus.

Résago : le transport à la demande



Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

Pour Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Forêt et Vineuil, ce service est accessible à toutes les personnes qui habitent à plus de 500 mètres à vol d'oiseau d'une des lignes fortes A, B, C, D et E du réseau AZALYS. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.

Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

| Du lundi au samedi | | | |
|---|-------|-----|-------|
| 9h | 10h30 | 14h | 15h30 |
| Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai) | | | |
| / | 10h30 | / | 15h30 |

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

| Du lundi au samedi | | | |
|---|-------|-----|-----|
| 11h | 12h30 | 16h | 18h |
| Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai) | | | |
| / | 12h30 | / | 18h |

La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi

CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur www.azalys.fr ! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits !

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys en substitution des lignes régulières de transport des voyageurs. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les deux mois à cette fin).

Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Rémi, services du matin et du soir, Handigo)

Pass 1 heure : 1,20 €

Pass occasionnels

- Pass 2 x 1H : 2,25 €
- Pass 10 x 1H : 10,20 €
- Pass 24 H : 3 €

Abonnements mensuels

- - 26 ans : 18,60 €
- 26/69 ans : 30 €
- 70 ans et + : 19,50 €
- Tarification solidaire (quotient familial inférieur à 650) : de 3 € à 15 €/mois.

Tarifs Résago

Pass Résago 1 trajet : 2,50 €

Pass Résago solidaire 1 trajet (quotient familial inférieur à 650) : 1,20 €

Le Pass liberté

Mis en place le 1^{er} septembre 2015, le Pass Liberté vous permet de voyager librement, sans abonnement ni monnaie et à tarif préférentiel !

Vous prenez le bus assez souvent mais pas suffisamment pour souscrire un abonnement mensuel ou annuel, vous n'avez jamais de monnaie sur vous, le nouveau Pass Liberté est fait pour vous !

Le principe

A chaque montée dans le bus, vous validez votre carte « Pass Liberté ».

Vous serez prélevé, en différé, de la somme des trajets effectués, directement sur votre compte. Vous voyagez et

payez après.

Le Pass Liberté dans le détail

- Librement : paiement différé, par prélèvement automatique (Ex. : vous êtes prélevé le 5 novembre pour les voyages effectués du 1^{er} au 30 septembre).
- Sans abonnement : l'adhésion est gratuite et sans engagement sur la durée. Seulement 2 € vous seront demandés pour créer votre carte sans contact. Sans monnaie : plus besoin de prévoir de la monnaie à bord du bus. Vous payez après coup les voyages effectués.
- À tarif préférentiel : vous payez 1,02 € par voyage (1 heure de déplacement), au lieu de 1,20 € pour un Pass 1h.

Points de vente des titres de transport

Vous pouvez acheter vos titres de transport dans 27 points de vente répartis sur tout le territoire d'Agglopolys ! En plus de l'agence commerciale située 3 rue du Commerce à Blois, retrouvez la liste des dépositaires pour acheter ou recharger tous vos titres de transport Azalys sur le site internet www.azalys-blois.fr.



VOYAGER DANS TOUTE LA RÉGION AVEC JV-MALIN

Les titres de transport identifiés sur une face « JV Malin » sont le fruit d'un travail de l'ensemble des autorités organisatrices de transports de la région Centre-Val de Loire. Ils garantissent une inter-opérabilité des systèmes billettiques permettant de charger des abonnements de bus et des titres SNCF, ceux du réseau Fil Bleu de Tours, du réseau TAO d'Orléans et du réseau Azalys. A terme, les usagers pourront emprunter l'ensemble des modes de transports publics de la région avec ce système.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

La collecte des ordures ménagères

Dans votre commune, le jour de collecte est le xxxxxxxxxx. Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique jusqu'à la prochaine collecte, pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie.

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés par les agents.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par Agglopolys, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration. L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

Les jours fériés

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées, sur tout le territoire, d'une journée jusqu'au samedi inclus.



Photo pashrash

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri de votre commune. Trois types de conteneurs sont à votre disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons et les briques alimentaires,
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.

Notre nouvelle vie commence ici !

+ de Points Tri,
+ proches de vous pour
+ de recyclage !

Agissons plus malin
Jetons moins !



agglopolys.fr



Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m³ par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : les pneus (retour fournisseur), les extincteurs (retour fournisseur), les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

Des bornes Habit Box

Des bornes pour la collecte des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, peluches) ont été installées sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys. Même usés ou déchirés, leur matière première est recyclable ! Consultez agglopolys.fr pour trouver la borne la plus proche de chez vous.

Pour toute question relative à la collecte des déchets, consultez le site agglopolys.fr, rubrique Infos pratiques/Collecte des déchets ou appelez le 02 54 58 57 57.



Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Aussi, pour réduire le poids et la nocivité de nos poubelles, repensons nos comportements et nos pratiques de consommation.

Par exemple :

- **J'agis contre le gaspillage alimentaire !**

En France, nous jetons en moyenne 20 kg de nourriture par an et par personne : 7 kg de produits encore emballés et 13 kg de fruits et légumes abîmés, de restes de repas et de produits non consommés.



- **Je donne une seconde vie à mes objets !**

Un objet qui ne sert plus à une personne peut s'avérer être utile à quelqu'un d'autre ! Consultez l'annuaire de la réparation, du réemploi et de la location d'objets sur valeco41.fr. Vous y trouverez les coordonnées d'artisans, associations et entreprises près de chez vous.



Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).



LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys !

Rechercher un animal

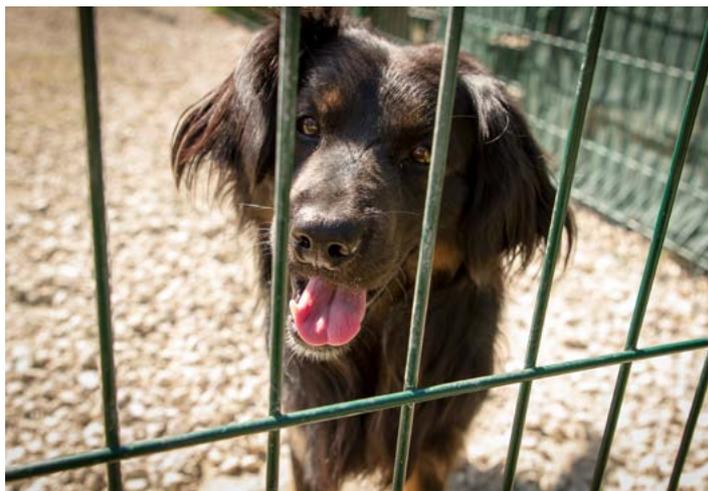
Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez-pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

Récupérer son animal

Présentez-vous à la fourrière animale du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-18h) ou le samedi (9h-10h30). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

Signaler un animal errant

Contactez Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police ou à la gendarmerie de votre secteur.



Tarifs (2018)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 48,50 € (frais doublés dès la 2^e capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 24,25 € par jour
- Identification éventuelle : 55,85 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Contact : Agglopolys - Service fourrières - Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois - Tél. 02 54 90 35 35.

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-18h
Samedi : 9h-10h30

LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la médiathèque Maurice-Genevoix, à Blois, ainsi que la médiathèque d'Onzain sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...

Des documents en tous genres

- **Les livres et la presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...
- **Le multimédia** : films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne** : pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), Cité de la musique, plateformes d'autoformation et langues.

Des services

- **Internet (wi-fi)** : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.
- **Initiations en informatique** : gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Ecrivain public** : une aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs** : les mardi et jeudi à la médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous.

24h/24 et 7J/7

- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliothèques.agglopolys.fr
- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques.

Recevez des informations personnalisées.

Prix Emmanuel-Roblès

Un prix littéraire du premier roman attribué chaque année par 600 lecteurs du territoire.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour bénéficier sur place de l'offre des bibliothèques, il faut l'être pour emprunter des documents chez soi et utiliser les ressources en ligne. L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.

Jusqu'à 25 ans, l'abonnement est gratuit.

Abonnement (12 mois) : 15 € - Gratuit*

15 imprimés (livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 10 CD + 5 DVD + 1 jeu vidéo. Ressources numériques en ligne et dans les bibliothèques, accès internet dans les bibliothèques.

Abonnement internet : gratuit

* Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

La médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13.

Lundi : fermeture

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

La médiathèque d'Onzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Onzain - Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-19h



LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente...
Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

La piscine Tournesol

Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance !
Consultez le programme des animations (agglopolys.fr) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi et jeudi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Vendredi : 11h30-13h45 / 19h-21h45
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45
Samedi : 14h30-19h45
Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45
Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45
Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité.
Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

| | |
|--|---------|
| Une entrée plein tarif | 2,85 € |
| Carte de 10 entrées | 24,85 € |
| Une entrée tarif réduit Enfants - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et du fond national de solidarité (FNS) | 2 € |

*Tarifs valables jusqu'au 31 août 2018. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain - 41000 Blois - Tél. 02 54 52 01 30



Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

| | Période scolaire | Petites vacances | Période estivale |
|-----------------|--------------------------|------------------|------------------|
| Lundi | 11h45-14h15 17h15-21h | 10h-21h | 10h-21h |
| Mardi | 11h45-14h15 17h15-21h | 10h-22h | 10h-22h |
| Mercredi | 10h-21h | 10h-21h | 10h-21h |
| Jeudi | 11h45-14h15 17h15-21h | 10h-21h | 10h-21h |
| Vendredi | 11h45-14h15 17h15-22h | 10h-22h | 10h-22h |
| Samedi | 9h-21h | 9h-21h | 9h-21h |
| Dimanche | 9h-19h | 9h-19h | 9h-20h |

Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h
Dimanche : 10h - 19h

Tarifs (jusqu'au 31 août 2018)

Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,50 €
Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,25 €
Univers balnéo et aquatique : 13,95 €

Tous les tarifs sont consultables sur www.agl-eau.fr

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

Les équipements saisonniers

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.



Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents

espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille. Le moment de recueillement peut être personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium accompagne chaque famille dans sa préparation et son déroulement.

Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr